

*des* PARCOURS  
*un* METIER  
La Région à vos côtés

# Guide de la Région Normandie Sortie de confinement

4 mai 2020



RÉGION  
NORMANDIE

## INTRODUCTION :

Après 8 semaines de confinement, il va être possible d'envisager, à compter du 11 mai, de réintroduire du présentiel dans les actions de formation, de réorganiser des sessions de certification et d'engager de nouvelles actions ou nouveaux parcours de formation.

Mais tout cela est conditionné par un nouvel environnement, lié d'une part à la situation locale (département vert ou rouge) mais aussi à des consignes nationales.

Un protocole national de déconfinement, à destination de toutes les entreprises, est d'ores et déjà en ligne : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>.

Il sera complété par 2 autres documents, en ligne sur le site du Ministère du Travail à compter du 5 mai, qui cadrent les attendus à respecter en tant qu'organisme accueillant du public, ainsi que vos responsabilités en tant qu'employeur.

Le présent guide, quant à lui, a vocation à donner aux organismes de formation les grilles de lecture de ce qui est envisagé par la Région Normandie, pour la mise en œuvre des marchés, des subventions et de la rémunération des stagiaires, ainsi que des modalités d'accompagnement de cette nouvelle étape. Il présente les premières consignes de la Région quant à la sortir du confinement, n'est pas exhaustif, et a vocation à être complété au fil de l'eau, en fonction des différentes situations rencontrées

Cette période « post-confinement » qui s'ouvre va vraisemblablement durer un peu, les changements opérés à cette occasion ont donc vocation pour certains à être maintenus dans le long terme, et tout particulièrement la mobilisation pour tous de la formation à distance.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :	2
I. Les marchés de formation	4
1. Calendrier de redémarrage des actions	4
2. Evolution des organisations pédagogiques	4
3. Impact sur les coûts horaires	6
II. Les projets subventionnés par la Région Normandie	6
III. La rémunération des stagiaires	6
IV. La communication :	8
1. A destination des Conseillers en Evolution Professionnelle :	8
2. A destination du grand public	8
V. L'accompagnement à la transformation de l'offre de formation :	9
1. Poursuite du #oncontinueaformer :	9
2. Mobilisation des EPN et Tiers Lieux :	10

## I. Les marchés de formation

### 1. Calendrier de redémarrage des actions

Parce que les conditions de la reprise peuvent être compliquées pour certaines actions, dans un champ de contraintes nouveaux à intégrer, la Région vous donne un délai de 3 semaines, soit jusqu'au 31 mai, pour proposer un retour de votre offre de formation à l'intensité prévue au cahier des charges, sauf cas particuliers à valider par la Région.

Pendant cette période, la rémunération des stagiaires pourra être maintenue dans les mêmes conditions que pendant le confinement, motifs d'absences inclus.

A compter du 1er juin, votre offre pourra se décliner à distance, en présentiel et/ou en mix présentiel/distance, selon des modalités que vous aurez à revoir si les conditions sanitaires l'imposent. A compter de cette date, le stagiaire sera rémunéré en fonction de la réalité de son plan de formation.

Toutes les formations et tous les stagiaires sont potentiellement concernés par cette sortie du confinement à partir du 11 mai, avec cependant des priorités de la Région à prendre en compte :

- La finalisation des parcours qui se terminent entre mars et juillet, dont la fin de formation a été fortement impactée par le confinement. Pour une bonne partie d'entre eux, la fin de la formation c'est aussi la validation, et c'est une priorité que de permettre à ces stagiaires d'obtenir leur certification pour retrouver ensuite un emploi,
- Toutes les formations sont soit suspendues, soit à distance depuis 8 semaines, et il faut donc penser en priorité aux publics pour lesquels cette période a été difficile, avec un risque d'isolement, social notamment. Il est important, pour ces publics, de retrouver un peu de présentiel au plus vite.

### 2. Evolution des organisations pédagogiques

Dans la période qui s'annonce, il vous revient de vérifier que votre engagement pédagogique est applicable sans remise en cause, et notamment sans impact sur les moyens humains et matériels, les contenus pédagogiques proposés et les modalités pédagogiques.

A titre d'exemple, il n'est pas nécessaire de nous signaler la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans votre établissement, par contre il est nécessaire de nous signaler les contenus proposés à distance alors qu'ils étaient en présentiel précédemment, le besoin de plus d'heures en centre pour compenser des heures entreprises difficile à mettre en place ...etc.

S'il y a des modifications, vous devrez faire valider par les services de la Région les évolutions pédagogiques proposées venant compléter votre offre initiale, présentées dans le document « Adaptation des modalités de mise en œuvre aux contraintes sanitaires » joint en annexe.

Lorsque cela concernera une nouvelle action, ce document devra nous parvenir avant son démarrage prévisionnel. S'il s'agit d'une action que vous avez maintenue pendant le confinement, le document devra nous parvenir pour le 31 mai au plus tard.

Si ces modifications n'ont pas de conséquences financières, le chargé de mission de la Région validera les modifications proposées par mail, ce qui vaudra ordre de service.

*La Région souhaite appeler votre attention sur des points particuliers :*

<p><i>Tous dispositifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Garantir pour les publics les plus fragiles, et notamment ceux avec un risque de fracture numérique ou d'isolement social, un bon accès à de la formation à distance, si elle doit être maintenue, via les EPN par exemple,</i></li> <li>• <i>Anticiper le fait que l'accueil dans les entreprises pourra être plus difficile sur la période à venir, et donc prévoir des solutions alternatives pour réaliser les objectifs assignés à ces périodes en entreprise,</i></li> <li>• <i>Pour les actions nouvelles, prévoir un temps d'accueil incluant :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Une formation à la prise en main des outils numériques,</i></li> <li>○ <i>un temps d'explicitation de la situation sanitaire, des contraintes et de leurs sens,</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Pour toute nouvelle entrée, privilégier un temps en présentiel au démarrage de l'action pour créer la relation de confiance, la cohésion de groupe ...</i></li> </ul>
<p><i>#Avenir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>les actions sectorielles devront prévoir des mises en situation professionnelle, en mobilisant notamment les plateaux techniques d'OF du qualifiant. Si ceux-ci ne sont pas disponibles car réservés aux stagiaires des formations qualifiantes, il faudra privilégier des programmations au second semestre,</i></li> <li>• <i>souplesse possible sur le délai d'un mois maxi entre la fin de la phase analyse des acquis et la construction de projet</i></li> </ul>
<p><i>Socle de compétences</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les périodes en entreprise ne sont pas prioritaires,</i></li> <li>• <i>Souplesse possible sur l'exigence de parcours de maxi 12 mois.</i></li> </ul>

<p><i>Formations Qualifiantes et certifiantes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>S'assurer des modalités de mise en œuvre de la certification,</i></li> <li>• <i>L'organisation de l'accès aux plateaux techniques,</i></li> <li>• <i>Réajuster les volumes d'heures centre et entreprise, en fonction des difficultés des filières professionnelles concernées, et des exigences de la certification</i></li> </ul>
---	---

**PRINCIPES A RETENIR :**

- Un retour à une intensité de formation conforme au cahier des charges attendu pour le 31 mai au plus tard,
- Chaque organisme doit vérifier que son engagement pédagogique est adapté aux contraintes sanitaires liées à la crise actuelle (cf guides Ministère du Travail),
- Toute modification d'offre doit être validée par la Région, sur la base du document « Adaptation des modalités de mise en œuvre aux contraintes sanitaires » joint en annexe.

### 3. Impact sur les coûts horaires

Des représentants d'organismes de formation vont être associés à un groupe de travail, le 6 mai, pour aider la Région dans l'identification des postes budgétaires impactés par les contraintes liées à la crise sanitaire et/ou les effets du confinement, avec des coûts non prévus au contrat. Cela pourra donner lieu, sur décision de la Région quant au montant et à la durée, à une revalorisation du coût horaire.

## II. Les projets subventionnés par la Région Normandie

Pour les projets subventionnés, l'organisme de formation se rapproche de la Région si les mesures sanitaires ont un impact sur la date de fin du projet financé ou remettent en cause sa bonne réalisation.

## III. La rémunération des stagiaires

Pendant le confinement, la Région a fait le choix de maintenir la rémunération de tous les stagiaires qu'elle indemnisait avant le 16 mars, que vous ayez ou non maintenu la formation, et

ce avec des conditions favorables quant à la gestion des absences pour garde d'enfant et maladie.

Pôle emploi en a fait de même pour les bénéficiaires ARE, à l'exception de la gestion des absences pour garde d'enfant.

A la sortie du confinement, plusieurs situations vont donc se présenter :

1. Les stagiaires dont le parcours se terminait entre le 16 mars et le 11 mai, pour lesquels nous avons systématiquement reporté la date de fin au 31 mai, avec maintien de la rémunération, Région et AREF. Pour ces publics :
  - Maintien de la rémunération jusqu'au 11 mai inclus,
  - Au-delà, c'est à chaque organisme de :
    - Mettre fin aux parcours terminés, et ce avant le 31 mai, et de mettre à jour la date de fin réelle dans remuformpro,
    - D'interpeller le chargé de mission de la Région si le parcours de formation, pour se terminer dans de bonnes conditions, doit aller au-delà du 31 mai, dans ce cas c'est la Région qui indiquera dans remuformpro la date réelle de fin de formation.
2. Les stagiaires en cours de formation pendant le confinement dont la date de fin de formation est prévue après le confinement :
  - Maintien de la rémunération dans l'intensité hebdomadaire antérieure au confinement jusqu'au 1<sup>er</sup> juin inclus au plus tard, date à laquelle l'organisme de formation devra avoir finalisé ses modalités d'organisation de la formation, avec l'intensité hebdomadaire prévue au cahier des charges (cf I-1),
  - Au-delà du 1<sup>er</sup> juin, la rémunération versée par la Région sera au prorata temporis, en fonction du nombre d'heures de formation réellement suivies,
3. Les nouvelles entrées en formation : rémunération en fonction du plan de formation proposé, selon l'organisation qui aura été validée avec la Région.

### PRINCIPES A RETENIR :

- Rémunération maintenue à la hauteur de ce qu'elle était avant le confinement jusqu'au 1<sup>er</sup> juin au plus tard,
- Maintien du dispositif *Absences Exceptionnelles Covid 19* jusqu'au 1<sup>er</sup> juin inclus, au-delà, c'est le droit commun qui s'appliquera,
- Aucune rémunération ne pourra être maintenue uniquement dans l'attente de l'organisation d'une certification,
- Pour toutes les périodes de formation à compter du 2 juin, rémunération au prorata temporis.

## IV. La communication :

### 1. A destination des Conseillers en Evolution Professionnelle :

#### Mise à jour des systèmes d'information :

Progressivement, l'ensemble des réseaux de CEP vont reprendre leurs activités d'accueil, et devront pouvoir présenter les formations mises en œuvre par la Région, en ayant toutes les informations permettant de présenter aux bénéficiaires les éventuelles modifications de l'offre, mais aussi les conditions particulières d'accès à la formation. En effet, les réunions d'informations collectives notamment devront être adaptées, pour tenir compte des contraintes de distanciation sociale.

Pour ce faire, vous devrez mettre à jour les éléments de description de votre offre dans « saisir ma formation », afin que ces données soient accessibles pour les CEP dans leurs outils métiers (Aude pour Pôle emploi, Ouiform pour les Mission locales et Cap emploi).

**PRINCIPE** : mettre systématiquement à jour le descriptif de la formation dans la base du Carif-Oref, via le module « saisir ma formation ».



#### Des modules de formation à destination des conseillers

En complément, une réflexion est en cours pour proposer aux conseillers des ateliers pour « apprendre » à parler de la formation à distance, lever les appréhensions, rassurer ..., dans le cadre du plan de professionnalisation du Carif Oref.

### 2. A destination du grand public

Afin de faire revenir les personnes sans emploi vers la formation, il va s'agir collectivement de rassurer sur les conditions sanitaires, de préciser comment de nouvelles organisations se sont mises en place, et de mettre en avant notamment la formation à distance.

Pour ce faire, la Région va communiquer sur ses différents supports (parcours-métiers, site institutionnel, compte Facebook de la Région), et envisage par ailleurs une campagne de communication dédiée à ce sujet.



## V. L'accompagnement à la transformation de l'offre de formation :

Avant la phase de confinement, la Région était en cours de finalisation de sa Stratégie de Modernisation de l'appareil de formation, avec des mesures d'accompagnement des organismes de formation sur 3 axes :

1. Favoriser les innovations et transformer les modes de mises en œuvre de la formation
2. Accompagner les stratégies d'évolution des prestataires de formation
3. Faire évoluer les pratiques et professionnaliser les acteurs

La crise sanitaire nous amène évidemment à accélérer sur ce sujet, le côté brutal du confinement ayant amené presque tous les organismes de formation à proposer de la formation à distance sans y être vraiment préparé pour certains. Il nous faut collectivement utiliser ce qui a été fait dans cette période, et qui doit pour partie être poursuivi demain.

Cette stratégie, qui proposera notamment des outils financiers, devrait être présentée aux élus de la Région lors d'une prochaine Commission Permanente, après avoir fait l'objet notamment d'échanges avec les membres du CREFOP et les représentants de la branche, dans le cadre des discussions sur la signature d'un accord de partenariat entre la branche de la formation professionnelle et la Région.

D'ici là, deux actions seront engagées pour favoriser les conditions de reprise de l'activité formation :

- Le dispositif #oncontinueaformer, porté par Communotic depuis le début du confinement,
- La mobilisation du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) et Tiers Lieux en Normandie.

### 1. Poursuite du #oncontinueaformer :

A court et moyen terme, l'objectif est de ne pas perdre tout le bénéfice de ce qui est en train de se mettre en place sur du 100% distance et d'aider les organismes de formation à recomposer des offres plus « multimodales » et différenciées.

Ainsi à compter de la semaine prochaine, deux webinaires par semaine seront proposés, sur des thématiques telles que :

- Organiser le tutorat technique au sein de l'OF,
- Une grilles de lecture des pré-requis numériques des stagiaires
- Comment rendre le stagiaire actif à distance / les faire collaborer ensemble, imaginer des classes renversées,
- ....

Afin de répondre au mieux avec les attentes et besoins de chacun, un questionnaire en ligne va être lancé le 18 mai, pour avoir un retour sur le vécu des formateurs et des stagiaires sur la mise à distance, la répartition des rôles (différents types de tutorat), ce que vous avez appris, ce qui a été utile, ou moins, les besoins pour continuer ....

L'analyse de ce questionnaire permettra ensuite d'adapter l'offre de service au plus tard en septembre.

## 2. Mobilisation des EPN et Tiers Lieux :

L'ambition de la Stratégie numérique normande est de faire de notre région un territoire de référence par son dynamisme numérique, pour la place du numérique dans son économie et dans l'usage quotidien du citoyen, et enfin pour l'accessibilité au numérique.

En adoptant sa stratégie régionale numérique en octobre 2017, la Région Normandie accompagne le développement cohérent d'infrastructures maillant le territoire d'un ensemble de lieux ressources technologiques et techniques. Ces espaces ressources favorisent le potentiel innovant des territoires en adéquation avec les nouveaux modes de vie, d'organisation du travail et les modes de déplacement.

Les Espaces Publics Numériques et les tiers-lieux sont le symbole de ces nouvelles dynamiques de création de valeur et de projet. C'est pourquoi depuis début 2018, la Région lance deux labels Tiers-Lieux Normandie et Espace Public Numérique Normandie pour constituer un réseau d'espaces ressources pour le numérique en Normandie.

Ce sont aujourd'hui 177 lieux labellisés sur tout le territoire normand.

Dans ce contexte particulier de crise sanitaire, qui a obligé quasiment tous les organismes à engager ou intensifier les usages du numérique en formation, ce réseau normand doit aussi pouvoir être utilisé pour faire de la formation demain, en complément du centre de formation et du domicile du stagiaire qui, cela a été mis en avant de manière cruciale lors du confinement, peut rencontrer des problèmes d'équipement ou des difficultés d'accès à internet par exemple.

Une réflexion va être engagée avec ce réseau, réflexion à laquelle seront associés les organismes de formation, pour définir ensemble les possibilités d'accès des stagiaires en formation, ainsi que le modèle économique qui le permettra.